



VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 078-217801893-20260320-2026_020-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence		
2026-20		
Objet de la délibération		
Élection des adjoints		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18
Date de la convocation		
17/03/2026		
Date d'affichage		
17/03/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 18		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
le : 23/03/2026

Et

Publication ou notification du :
23/03/2026

L'an 2026 et le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes BIGARD Véronique ; DEVAUD Laure ; DUCHEMIN Amal ; GUILMET Myriam ; LAMMENS Marielle ; LANGE Nereida ; PERCHEC Anne ; TABARY Agnès. MM BALLARIN Adriano ; BEON Jeremy ; BERTHEMY Eric ; BIENFAIT Jean-Pierre ; KAISER Vincent ; LANDON Guillaume ; LE SAUX Didier ; ODDOS Michel ; PINEDA Armand ; SERVILLAT Julien.

Absent(s) ayant donné procuration : -

Absent(s) excusé(s) : Mme Brigitte JACQUARD

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY

Objet de la délibération : Élection des adjoints

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

VU la délibération n°2026-19 portant fixation du nombre d'adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoint à 5,

CONSIDÉRANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire propose la liste « BIEN VIVRE À CRESPIÈRES » composée de Mme Agnès TABARY, M Didier LE SAUX, Mme Myriam GUILMET, M Michel ODDOS et Mme Marielle LAMMENS.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de Bulletins : 18

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 0

Majorité absolue (*la moitié +1 des suffrages exprimés*) : 100 % (10)

La liste «BIEN VIVRE À CRESPIÈRES » a obtenu la majorité absolue des suffrages et sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- Mme Agnès TABARY
- M Didier LE SAUX

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-217801893-20260320-2026_020-DE

- Mme Myriam GUILMET
- M Michel ODDOS
- Mme Marielle LAMMENS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/03/2026

Le Maire

Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance

Agnès TABARY